

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### Désignation de l'accompagnement / Durée / Dates / Lieux

Dispositif d'accompagnement à la VAE

Lieu de l'accompagnement : IRTS- FC - Besançon

Parcours d'accompagnement réparti sur 8 à 12 mois

Selon la modalité VAE et la démarche engagée (totale ou partielle) : **24 heures** (droit commun) **ou jusqu'à 50 heures** (parcours France VAE) d'accompagnement délivrées en centre de formation ou partiellement à distance

### Financements possibles

- Financement France VAE (voir conditions d'éligibilité ci-dessous) : uniquement pour les inscriptions réalisées avant le 28/10/2024
- Ou financement de droit commun si non éligibilité à France VAE ou inscription sur France VAE à compter du 29/11/2024 :
  - o CPF
  - o Financement OPCO
  - o Financement employeurs
  - o Autofinancement
  - o Financements mixtes

### Objectifs de l'accompagnement

#### A l'issue de l'accompagnement, le candidat aura acquis :

- Les connaissances nécessaires sur le contenu du référentiel de compétences du diplôme visé (ou des blocs de compétences visés en cas de démarche partielle) et sur la composition du livret 2/dossier de validation VAE
- Les connaissances sur la spécificité de l'écriture VAE
- Une méthodologie pour analyser et expliciter son expérience
- Une méthodologie pour se présenter devant le jury et répondre à ses questions.

### Pré-requis nécessaires pour accéder à l'accompagnement

- Avoir exercé une ou des expérience(s) professionnelle(s) en rapport direct avec la certification visée (ou des blocs de compétences visés en cas de démarche partielle)
- Modalité France VAE : être éligible :
  - o Viser une certification disponible sur France VAE (cf liste <https://vae.gouv.fr/>, diplômes du secteur social et médico-social non éligibles à France VAE : DEETS, DEMF, DEIS, CAFDES)
  - o ET être salarié du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles ou proches aidants
  - o Depuis le 29/11/2024 : avoir obtenu un financement
- Modalité de droit commun :
  - o Avoir obtenu la recevabilité pour la VAE du diplôme concerné, délivrée par le centre certificateur.
  - o Avoir obtenu un financement

## Public concerné par l'accompagnement & Nombre minimum et maximum de participants

- L'accompagnement s'adresse à tout professionnel du secteur social et médico-social, souhaitant faire reconnaître ses compétences par la VAE, pour obtenir le diplôme correspondant (ou des blocs de compétences d'un diplôme en cas de démarche partielle)
- Groupes de 5 candidats minimum et 10 candidats maximum
- Constitution d'un nouveau groupe, environ tous les 3 mois ; Entrées et sorties permanentes

## Modalités / délais d'accès ou d'inscription à l'accompagnement

- Informations du candidat ou de l'employeur par le secrétariat ou la personne responsable du pôle VAE
- Soit inscription directe par le candidat sur France VAE et après obtention du financement
- Soit inscription après vérification de la recevabilité et obtention du financement (modalité de droit commun)

## Programme détaillé de l'accompagnement

### Accompagnement global :

- La démarche VAE dans son ensemble
- Si modalité France VAE : étude de la faisabilité de la démarche VAE et prescription du parcours VAE
- Le fonctionnement des parties principales du livret 2/dossier de validation VAE
- Les spécificités de l'écriture VAE (Apports théoriques et exercices pratiques)
- Le référentiel de compétences

### Accompagnement à l'écriture du livret 2/dossier de validation VAE :

- Le choix d'expériences significatives en lien avec les attendus du référentiel (ou des blocs de compétences visés en cas de démarche partielle)
- Les annexes et éléments de preuves
- Relecture et proposition d'amélioration de l'écriture du livret

### Accompagnement à la prestation orale :

- Description du fonctionnement du jury
- Méthodologie de présentation des motivations du candidat
- Interaction avec le jury (mise en situation de jury blanc)

### Entretien post-jury (en cas de non validation ou validation partielle à l'issue de la démarche)

## Moyens pédagogiques et techniques

### Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- Des salles de cours en modalité hybride
- D'un CRD (revues, DVD, ouvrages ...)
- Espace restauration (mise à disposition de four micro-ondes)

### Moyens pédagogiques :

- Adaptation des parcours d'accompagnement : Si modalité France VAE, prescription d'un parcours individualisé ; allègement et/ou dispense ; bilan de positionnement ; accompagnement du handicap
- Suivi individualisé en présentiel ou à distance
- Séances d'accompagnement collectif en présentiel avec supports et démarches pédagogiques diversifiés
- Séances d'accompagnement individuel sur un rythme en cohérence et en accord avec celui du candidat
- Individualisation maximale du parcours du candidat, avec changement si besoin, de groupe pour accélérer ou ralentir le rythme prévu initialement de l'accompagnement
- Possibilité d'un « regard pluriel » inséré dans le parcours : sur proposition de l'accompagnateur(trice) et avec accord du candidat, nous proposons un entretien individuel conduit par un autre accompagnateur(trice) avec différents objectifs pédagogiques tels que : offrir un regard extérieur, un autre style d'accompagnement. (Équipe d'accompagnateurs(trices) aux parcours variés et compétences diversifiées)

## Moyens d'encadrement

### Les candidats VAE disposent :

- D'un secrétariat dédié pour les soutenir dans leurs démarches administratives : [caroline.vincendeau@irts-fc.fr](mailto:caroline.vincendeau@irts-fc.fr)

Ils sont encadrés par :

- Un accompagnateur(trice) référent(e) qui sera leur interlocuteur(trice) privilégié(e), qu'ils peuvent solliciter tout au long de l'accompagnement.
- Une responsable du pôle VAE que les candidats peuvent solliciter s'ils rencontrent des difficultés particulières : [lydia.dole@irts-fc.fr](mailto:lydia.dole@irts-fc.fr)
- Un référent handicap : [isabelle.hynaux@irts-fc.fr](mailto:isabelle.hynaux@irts-fc.fr) à leur disposition dans le cadre de situations particulières.

## Modalités de suivi et d'évaluation de l'accompagnement

- Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs et le cas échéant des employeurs (si parties prenantes de la démarche VAE du candidat)
- Programme d'objectifs à co-valider et émarger
- Questionnaires de satisfaction (dématérialisés) en fin d'accompagnement et à un an

## Validation du parcours VAE du candidat

Le Dispositif Académique de la Validation des Acquis (DAVA, Ministère de l'Éducation Nationale) réalise une étude personnalisée de faisabilité (droit commun), octroie la recevabilité et délivre la certification pour les diplômes suivants : DEES, DEETS, DEME, DECESF.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) octroie la recevabilité et délivre la certification pour les diplômes suivants : DEIS, DEMF, CAFERUIS, DEASS, DEEJE, DETISF, DEAES. Pour ces 7 diplômes, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère la plateforme de gestion administrative en direction des candidats.

L'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) octroie la recevabilité et délivre la certification pour le CAFDES.

Le diplôme est délivré au candidat après son passage devant un sous-jury qui conduit un entretien à partir du livret 2/dossier de validation VAE que le candidat aura rendu quelques mois auparavant.

Sa validation finale sera entérinée par le président du jury plénier.

Sa validation pourra alors être une validation totale, partielle ou une non validation.

Les blocs de compétences ou domaines de compétences acquis, le sont à vie.

Le candidat pourra alors choisir, soit de redéposer et soutenir un livret VAE partiel pour compléter et achever son diplôme, soit de réaliser les modules de formations correspondants aux blocs de compétences restant à valider (formation partielle).

En cas de démarche VAE partielle : l'acquisition des blocs de compétences visés est délivrée par le certificateur selon les mêmes modalités.

## Débouchés à l'issue de l'obtention du diplôme

L'obtention du diplôme validé permet au candidat VAE d'obtenir une reconnaissance officielle des compétences qu'il a acquises au cours de son parcours et éventuellement de réaliser son projet : évoluer au niveau salarial, augmenter ses responsabilités, changer de service chez le même employeur ou changer d'employeur ...

Pour les débouchés propres à chaque diplôme, vous pouvez consulter sur notre site internet, [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr), la fiche détaillée de la formation correspondant au diplôme que vous visez (onglet « se former »), dans laquelle vous retrouverez les débouchés et poursuite de formation possible spécifique à ce diplôme. Vous pouvez également trouver ces éléments sur le site de France Compétences, <https://www.francecompetences.fr/> (onglet « trouver une certification professionnelle ») ou sur le site de France Travail <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/> en consultant la fiche métier correspondant au diplôme.

## Contact

### **Responsable de dispositif**

Lydia DOLE – [lydia.dole@irts-fc.fr](mailto:lydia.dole@irts-fc.fr)

### **Secrétariat**

Caroline VINCENDEAU – [caroline.vincendeau@irts-fc.fr](mailto:caroline.vincendeau@irts-fc.fr)

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap

Référent Handicap : [referent.handicap@irts-fc.fr](mailto:referent.handicap@irts-fc.fr)

## Informations utiles

Taux de réussite et taux de satisfaction à consulter sur notre site internet

### **Frais pédagogiques :**

Modalité VAE de droit commun : 1920 euros pour 24H d'accompagnement (parcours complet) en fonction du diplôme concerné et du mode de financement

Pour la modalité France VAE à compter du 29/11/2024, ainsi que les parcours partiels : financement sur devis individualisé

Renseignements auprès du secrétariat

L'IRTS propose la formation OASISS Handicap. OASISS Handicap est un dispositif qui favorise l'accès aux métiers du soin et du secteur social et médico-social des personnes en situation de handicap.